

Mars 2023

Réunion Publique du 27 Février 2023

Environ une trentaine de personnes dont les élus du conseil municipal ont pris part à cette réunion, au cours de laquelle 4 sujets ont été abordés.

1 Projet d'aménagement d'une ombrière photovoltaïque au-dessus du boulodrome

Un bureau d'études a exposé ce projet qui correspond au souhait de développer l'énergie solaire dans la Sarthe.

Cette ombrière d'une surface de 1137 m² couvrira les deux tiers du terrain de boules. La hauteur de cette installation sera de 4,5 mètres. Sa puissance est de 233,3 kWc. Un éclairage par des leds, une évacuation des eaux, un filet de protection sous les panneaux sont prévus.

Le financement (250 000 à 300 000 Euros) et l'entretien sont pris en charge par le prestataire qui paiera un loyer annuel de 50 Euros pour occupation temporaire du domaine public pendant 30 ans.

L'électricité produite (108 kW annuels par habitant) sera revendue à EDF ou éventuellement pourra servir à l'alimentation des bâtiments communaux.

A partir de la signature de la convention, il faut compter 12 mois de chantier et la mise en service par Enedis au bout de 18 mois.

A l'issue des 30 ans, 3 possibilités : la commune devient propriétaire

l'installation est modernisée

l'installation est démantelée

2 Projet d'aménagement de La Butte

Monsieur Blanchard, du bureau d'études B 61 a présenté un plan d'aménagement de la partie de l'agglomération située sur la D 357

L'objectif étant de sécuriser TOUS les usagers, il sera prévu des allées piétonnes protégées, accessibles aux personnes à mobilité réduite, 2 îlots centraux permettant de traverser la route en toute sécurité. Des plantations de végétaux auront pour but de réduire le champ visuel des automobilistes : plus celui-ci est réduit, plus la vitesse diminue.

Le coût de cet aménagement s'élève à 220 000 Euros. Le financement sera assuré par la commune et une DETR (Dotation Equipement Territorial) qui couvrira au minimum 30 % du coût.

Le revêtement de la chaussée sera pris en charge par le département. Une étude sera faite pour envisager un revêtement « anti-bruit ».



3 Projet d'aménagement de la parcelle boisée, rue de La Mérisse

Une parcelle boisée de 8 300 m² située entre la rue de La Mérisse et la rue des Châtaigniers est en cours d'acquisition par la Commune afin d'y aménager un « îlot de fraîcheur » avec des tables, des bancs, des jeux pour les enfants.

Il faudra d'abord procéder à un nettoyage de ce terrain et à l'abattage de 5 ou 6 arbres qui sont morts et potentiellement dangereux.

4 Situation relative à la voie communale N°3 (VC3)

Il est constaté que le fondé de pouvoir du Groupement Forestier Markakol a bien voulu rétablir les clôtures le long de la voie communale côté Domaine et que les accotements ont été remis en état. Concernant le dispositif de régulation basculant qui se trouve dans la rivière, désormais neutralisé, le responsable de l'Office Français de Biodiversité de la Sarthe, lors d'une réunion le 24 janvier avec les représentants du collectif et des élus municipaux, précise qu'il n'a pas lieu de s'y trouver. De plus, ce dernier a fait un rappel sur la nouvelle loi qui va imposer de surélever les clôtures en espaces naturels de 30 cm avec une hauteur maximale de 1m20, d'ici 3 ans. L'attention des participants a donc été attirée par Mr le Maire de bien reconsidérer cette demande de retrait de la barrière située près du cimetière qui aujourd'hui démontre son efficacité vis-à-vis des lotissements et du domaine public. Mr le Maire reste ouvert à toutes propositions. Enfin concernant le point de désaccord sur la demande de pose d'une barrière canadienne en bordure de la RD357, il semble aujourd'hui que ce dispositif soit le plus cohérent pour assurer la sécurité des usagers de la route.

Maison pour Tous

La Maison pour Tous d'Ardenay accueille les enfants le lundi, le mardi, le jeudi, le vendredi, de 7 heures 30 à 8 heures 40 et de 16 heures 15 à 18 heures 45.

Le mercredi, des activités sont proposées dans le cadre des « mercredis-loisirs » de 7 heures 30 à 18 heures 30.



Le matin, en moyenne 35 enfants fréquentent l'accueil périscolaire et le soir, ils sont environ 45.

Quant à la journée du mercredi, une trentaine d'enfants prennent part aux différentes activités.

Les enfants sont encadrés par Myriam, Florian, Juliette, Wilson.

Johanna est désormais la « coordinatrice » des centres d'Ardenay, du Breil sur Mérisse, de Volnay et de Saint-Mars de Locquenay.

Jeunes et animateurs ont participé à l'élaboration d'un char que de nombreux spectateurs ont pu admirer lors du Carnaval, organisé par les parents d'élèves du SIVOS, le 4 Mars à Soullitré.

Pendant les vacances de Février, les activités ont connu un grand succès : 50 enfants de 3 à 11 ans ont profité de la sortie « bowling »

ou « ludykid » pour les plus jeunes.

Pendant les vacances de Printemps, la Maison pour Tous, sera ouverte du 24 au 28 Avril. Le thème des animations est « Enquête policière ».

Pour tout renseignement, contactez le 02 43 89 92 00 ou le 06 14 02 42 52

Séjour des jeunes Colombiens



A l'initiative de Madame Lebourdais et de Madame Bourgeois, enseignantes, 43 jeunes Colombiens et leurs 5 accompagnateurs ont été reçus au sein de l'école d'Ardenay pendant une semaine.

Ces jeunes, originaires de Pereira, ville de 467 000 habitants, située à l'ouest de la Colombie, parlent très bien notre langue car ils fréquentent

un lycée français. Avant d'arriver à Ardenay, ils ont passé une semaine dans les Pyrénées.

Ils ont été hébergés dans les familles des élèves, ils résidaient donc dans les 3 communes du SIVOS. La semaine a été bien remplie. A l'école, ils ont pris part à de nombreuses activités, les unes scolaires (math, français, espagnol...) les autres plus ludiques (chant, danse, cuisine...).

Les jeunes Colombiens et les élèves d'Ardenay sont allés visiter le château d'Azay le Rideau et le musée du champignon à Saumur.

A la fin du séjour, les élèves colombiens et français ont offert un spectacle, composé de chants, de danses et de scénettes à la salle des fêtes de Saint Mars la Brière. Les spectateurs ont beaucoup apprécié cette prestation haute en couleurs.

Le périple de ces jeunes, toujours souriants, n'est pas terminé puisqu'ils vont séjourner ensuite sur la côte normande et à Paris. Ils s'envoleront vers la Colombie le 30 Mars.

Madame Lebourdais, Madame Bourgeois et les parents d'élèves se sont beaucoup investis pour que ce séjour soit une réussite.

Corinne et Carmine, les dames de la cantine, Stéphane, Kevin et Dominique, les employés municipaux, ont également apporté leur aide ainsi que Séverine et Marie.

Que tous soient remerciés. Ce fut une belle expérience.



Food-Truck



Depuis le 21 Mars, un jeune entrepreneur stationne sur le parking de la Maison pour Tous, le mardi soir, à partir de 17 heures.

Celui-ci propose une grande variété de burgers, de fries chicken, de salades, de frites ...

Réservation et renseignements au 06 30 63 13 37

Rappel : Jean-Robert

Dans le cadre de son stage de BTS DATR (Développement et Animation des Territoires Ruraux), Jean-Robert sera présent à Ardenay du 11 au 21 Avril 2023.

Une partie de sa mission est de participer à l'élaboration et la mise en place des activités du Tiers-Lieu Rural (Maison de la Mérisse). Pour réaliser cette mission, il sollicitera la population d'Ardenay pour que chacun donne son avis.

Jean-Robert passera dans un maximum de foyers afin de remplir un questionnaire pour appréhender les besoins et les attentes de chacun.

Nous vous demandons de lui réserver un très bon accueil.



Informations importantes

Propriétaires : mise en place d'une nouvelle obligation déclarative

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi vous devez pour chacun de vos locaux, (y compris les parkings, caves, etc.) indiquer à quel titre vous les occupez et quand vous ne les occupez pas vous-même, indiquer l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1^{er} Janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important de vérifier si les informations sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Vous avez jusqu'au 30 Juin 2023 pour remplir cette déclaration dans l'onglet « biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr

Conseiller numérique : changement de date

Le conseiller numérique sera présent le lundi 24 Avril 2023 et le lundi 12 Juin 2023 de 14 heures à 17 heures pour la formation individuelle.

Prendre rendez-vous auprès de la secrétaire de Mairie au 02 43 89 87 25

Collecte des ordures ménagères

Afin de permettre la collecte des ordures ménagères, tous les véhicules doivent être stationnés impérativement sur les emplacements prévus à cet effet, sinon le camion des éboueurs ne peut pas manœuvrer en toute sécurité.

Concernant le Clos du Petit Levant, où les camions des artisans stationnent devant les maisons en construction, Monsieur le Maire, conscient du problème, a entrepris des démarches et cherche une solution afin de remédier rapidement à cette situation.

Propriétaires de chiens

De plus en plus de personnes se plaignent auprès de la secrétaire de Mairie des déjections canines qui jonchent les trottoirs, les voies piétonnes, voire même les entrées de garage et de maison.

Il est demandé aux propriétaires de chiens de faire acte de civilité et de ramasser les « besoins » de leur animal.

Directeur de publication : André PIGNÉ – Mars 2023